



**PREAVIS MUNICIPAL No 12/2020**

**Demande de crédit de CHF 117'500 TTC pour la réfection du trottoir de la rue de la Gare**

---

**Délégué municipal : MATHEZ Laurent**

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

**1. But**

Le présent préavis a pour but de remettre à neuf l'enrobé bitumineux du trottoir Rue de la Gare, d'élargir l'espace piétonnier en diminuant la largeur de route à 5,50m, de supprimer les places de parking voitures le long du trottoir et d'en laisser quatre proches de la boulangerie, d'assainir le muret le long du trottoir, de changer les bordures du trottoir et de remplacer les onze arbres malades par dix arbres.

**2. Exposés des motifs**

Ce trottoir est placé au centre de notre village, il est la principale liaison piétonnière entre les deux pôles de Saint-Cergue que sont la Place Sy-Vieuxville et la Place de la Gare. Il est également une carte de visite pour les habitants et les touristes arrivant à Saint-Cergue avec le train et le départ d'un grand nombre de sentiers pédestres menant dans le Jura.

La municipalité a prévu sa réfection lors des travaux du futur projet de l'aménagement de la Place de la Gare et de la Rue de la Gare. Un projet d'étude avait été voté par le conseil communal (4/2014). Le projet qui avait été rendu proposait des espaces améliorés et mieux dégagés pour les passages à pied, la suppression des places de parc et la modification de la Place de la Gare. La municipalité est partie de cette étude pour la réfection du trottoir.

La réfection de la Rue de la Gare au complet ne peut être faite en une seule fois. Nous devons tenir compte des priorités. La rénovation de la gare de Saint-Cergue, mais aussi le PGEE qui prévoit la rénovation des conduites et canalisations d'eaux, la mise en place d'un P+R sur le site de l'ancienne école de Basse-Ruche.

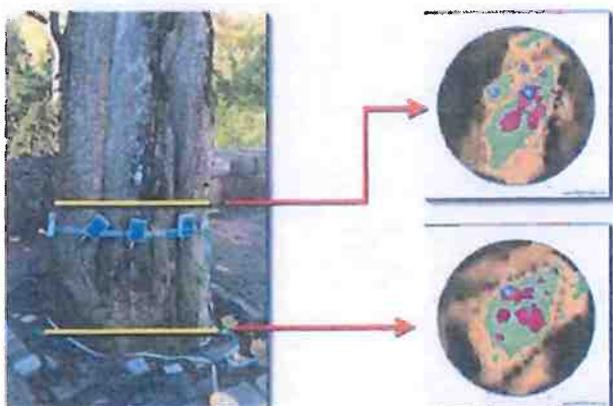
L'enrobé bitumineux du trottoir a des trous et des bosses. Il devient difficile de pouvoir le déneiger correctement. Ces dernières années, en hiver, ce trottoir a souvent été complètement gelé, car le

service de déneigement se fait au moyen d'une fraiseuse simple. La largeur du trottoir actuel ne nous permet pas de passer la lame à neige.

Les bordures type état de Vaud le long du trottoir sont endommagées, leur changement est indispensable. Des abaissements des nouvelles bordures sont prévus aux passages piétons et en face du Temple.

### Le remplacement des arbres malades

Les arbres sur le trottoir sont en mauvais état sanitaire, la pérennité des arbres restants est relativement faible, ils présentent des blessures extérieures visibles sur les collets et les troncs, l'impossibilité de connaître l'état du système racinaire actuel.



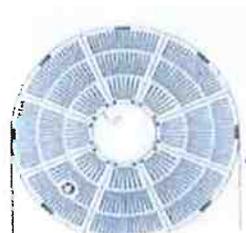
Sur ces deux tomographies à 20 et 80 cm de hauteur:

En brun, du bois sain

En vert, du bois en transition

En rose, du bois altéré

Il y a quelques années une tomographie (technique d'imagerie sur laquelle on peut connaître l'état sanitaire de l'arbre à l'intérieur du tronc) avait été faite par le Service des forêts de la ville de Nyon et les résultats montraient clairement des problèmes graves pour l'ensemble des arbres de la Rue de la Gare y compris un jeune tilleul. L'étude nous impose de prévoir leur abattage et leur remplacement. Dix arbres de trois espèces différentes seront plantés à intervalle régulier et des cerclages seront posés au sol.



Type de grilles qui seront posées autour des arbres.

### Solution alternative au stationnement, réfection et séquence des travaux

Dans un premier temps, l'école de Basse-Ruche est démolie et la parcelle transformée en petit parking temporaire en profitant de la partie goudronnée de l'ancien préau. Cette première étape nous permet de supprimer les places de parc le long de la Rue de la Gare et de désengorger le trafic actuel.

La réfection de la Rue de la Gare sera effectuée dans une deuxième étape. Il ne nous semble pas judicieux de refaire la route et le trottoir en même temps. La fermeture de la rue nécessite des déviations compliquées tant pour les piétons que pour les automobilistes. Nous souhaiterions échelonner ces travaux. Rien ne s'oppose à la réfection du trottoir maintenant vu son mauvais état et sachant qu'aucune conduite d'eau ne passe parallèlement sous le trottoir.

La largeur de route est retravaillée à 5,50 m en déplaçant les bordures d'état de Vaud. Sur une portion de la Rue de la Gare depuis le temple jusqu'au bâtiment de la nouvelle poste, il n'y aura plus de places de parking ; seules 4 places resteront entre la terrasse de la boulangerie Trunz et le bâtiment des Cytises. Elles permettront à la clientèle commerciale de stationner pour une durée limitée.

Dû à l'infiltration de l'eau et au phénomène de gel/dégel le muret en pierre naturelle le long du trottoir est dégradé et nécessite un assainissement général des joints et des crépis.



Photo du crépi du mur après l'hiver 2019/20

### 3. Financement

Les travaux seront réalisés par plusieurs entreprises :

Entreprises	Travaux concernés	Prix CHF
Natalini 3 offres	Installation du chantier, enlèvement des souches, démolition de l'enrobé, remise à niveau des grilles Réfection du mur, pose de l'enrobé bitumineux type ACT 11N, pose des bordures type état de Vaud.	55'000
F. Annen 2 offres	Pose d'arbres, installation de tubage et positionnement de grilles autour des troncs, gravier et terre de fond.  10 à 14 cm de diamètre	49'000
Sous-total HT		104'000
Divers & imprévus env. 5%		5'000
TVA 7,7 %	109'000 x 7,7%	8'393
Total TTC		117'393
<b>Arrêté à (CHF TTC)</b>		<b>117'500</b>

#### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis 12/2020 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Ouï le rapport de la commission d'urbanisme,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de réfection du trottoir Rue de la Gare
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 117'500 TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** le montant net en 20 ans au maximum.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 24 août 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Pierre Graber

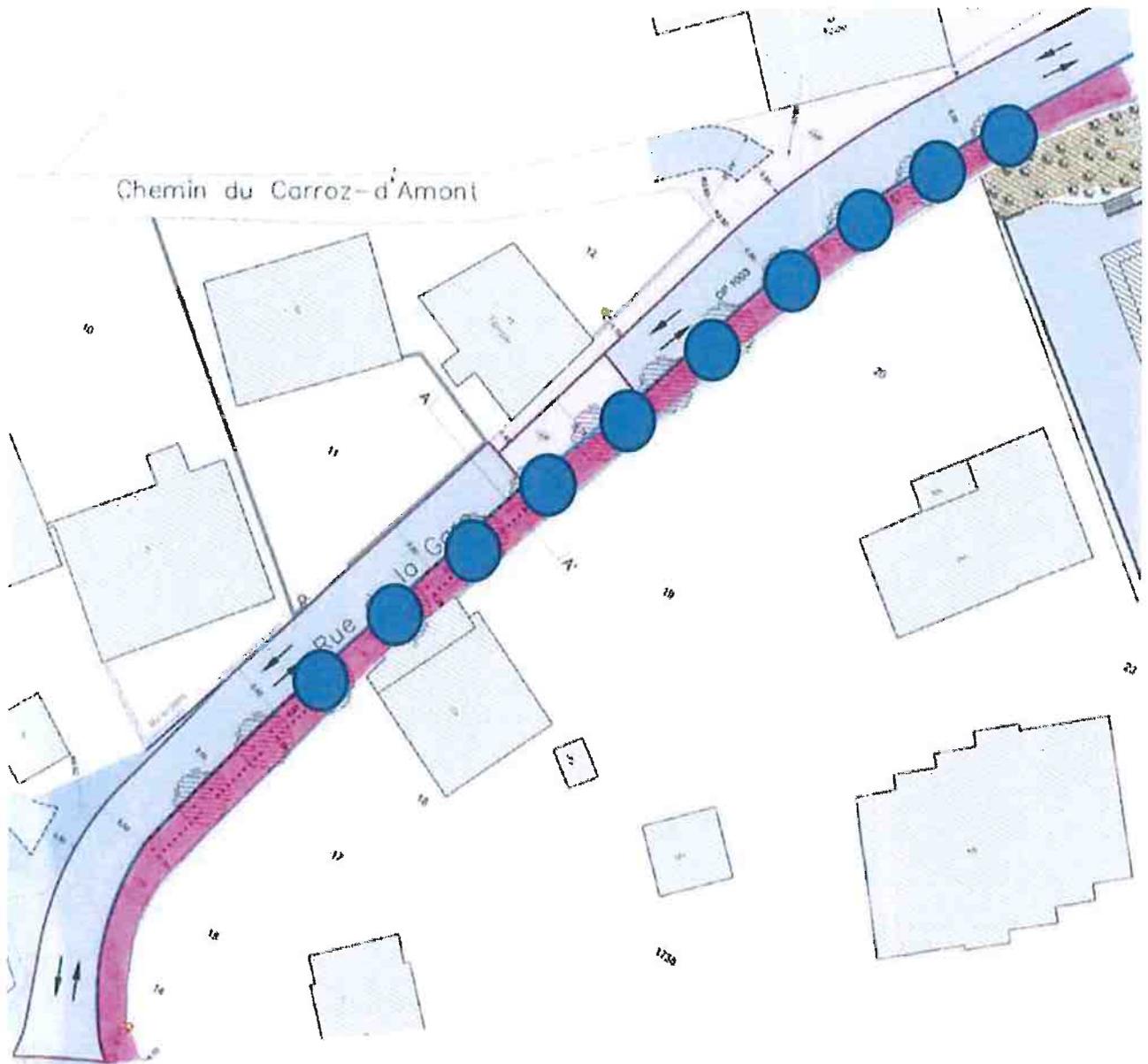


La Secrétaire



Joëlle Carriot

Annexe : 1 plan



En rose la partie de la Rue de la Gare qui sera retravaillée, le trottoir élargit.  
Les ronds bleus désignent environ l'emplacement des futurs arbres